

M. CAILLAUD Éric

Le 27 novembre 2018

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

A l'attention de Monsieur Guy MARÉCHAL, commissaire enquêteur.

Objet : Observations suite à l'avis d'enquête publique portant sur la
Maroquinerie de Guyenne à Saint Vincent de Paul.

Monsieur.

Suite à la lecture des documents disponibles sur le site internet de la préfecture de la Gironde, et étant propriétaire de la parcelle 000D 429 voisine de la future maroquinerie, je me permets d'attirer votre attention sur les observations suivantes.

Quant est il de l'évacuation des eaux de pluie et des eaux de ruissellement.

La parcelle 000D154, où sera implanté la maroquinerie, a été surélevé artificiellement par un remblai.

Lorsque le terrain sera bâti et goudronné, par où s'évacueront les eaux de pluie ainsi que les eaux de ruissellement, issues des toitures et du parking. Il ne figure sur les plans aucun schéma d'écoulement.

Le terrain voisin n'étant pas apte à recevoir ces eaux, l'évacuation se fera-t-elle vers la Jalle des Toureils, et par quel dispositif.

Autre interrogation, quand est il du bornage du terrain, et des travaux de géomètre qui en résultent.

La délimitation actuelle, entre les parcelles 000D 429 et 000D 154, est matérialisée par un fossé,

relativement profond , permettant le drainage des sols.

Ce fossé, jusque là propriété de la commune de Saint Vincent de Paul, sera-t-il conservé et entretenu ?

En espérant que mes remarques sauront trouver une réponse.

Recevez, Monsieur, mes salutations respectueuses.

M. CAILLAUD Éric